



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



Photo Sinitta Leunen • Unsplash

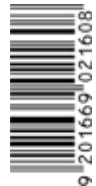
DONNE DI CORSICA **UN AN ET UN CONSTAT**

P5 À 7

RéZô
TION MUSICALE EN CO

MUSIQUE
**LE RÉZO POUR
PASSER PRO
P18**

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
DETTI È FATTI P8 • LIVRES P17
INCONTRU P20
AGENDA P21 • CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9





SOMMAIRE À LA UNE

DONNE DI CORSICA

UN AN ET UN CONSTAT

P5 À 7



OPINIONS

DETTI È FATTI

LIVRES

MUSIQUE **LE RÉZO POUR PASSER PRO**INCONTRU **HENRI MEDORI, ÉDITEUR POÈTE**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapresse-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLQ.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Violenza chì paga ?

Scriviami dighjà a simana passata calchì filari nant'à a situazioni bullenti ch'ella campa a Guadaluppa. Una zerga maiò contr'à à l'ubligazioni vaccinali di certi parsunali è u pass sanitariu, ma soprattuttu un movimentu suciali più largu, nant'à una tarra induva a miseria hè tamanta. Dopu a risposta securitaria, u governu francesi, firmendu quantunqua ind'una certa siverità, hà dicitu, infini, di pighjà u chjassu di u dialogu. U ministru in carica di l'Oltri Mari, Sébastien Lecornu, hà fattu sapè ch'ellu era apartu à un dibattitu pussibili nant'à l'autunumia di a Guadaluppa. Dui pussibilità: sia Statu si voli «sbarazzà» di u prublema antigliesi, laghendu i so abitanti sbrugliassi soli soli, sia cuminciaria à perda u so spiritu ghjacubinu. In tutti i casi, hè un annunziu chì hà fattu trasaltà parechji pulitici corsu, è si pò capiscia parchi. D'altrondi, Femu a Corsica hà lampatu una chjama sulenna à un prucedimentu simuli pà a nostra isula. U partitu di u presidenti di l'Esecutivu, Gilles Simeoni, rimarca chì i violenzi è i notti di rivolta ani inghjinnatu ciò chì si pudaria cunsidarà com'è un'avanzata. Ciò chì stupisci u movimentu naziunalistu, hè chì i risultati larghi arrighjistrati à l'alizzioni dipoi calchì annu ani fattu sorchja una brama franca è chjara pà una maghjuria di corsi di ditarmenassi da par elli, pà sbuccà nant'à un'autunumia legislativa vera. «Femu» dumanda dunqua torna à u Statu d'andà ind'u sensu di a Storia è di ghjirà u spinu à i vechji dimonii di u centralisimu esageratu, o puru di un'attitudini culuniali. Hè vera ch'ella hè difficiuli à accittà l'affari, dopu à dicennii di strazii è di sacrificii pà tant'omi, donni è famigli corsu sani, dopu à a decisioni storica di u FLNC in u 2014 chì ùn c'hè bisognu di rammintà è dopu infini à a sprissioni riputata di u suffraghjuni universalu. S'è u Statu si ritrova davanti i so rispunsabilità cù st'intarpillazioni lighjittima d'eletti corsu, c'hè poca spiranza à avè à cortu è mezu andà, vistu com'ellu pari addurmintatu u militantissimu naziunalistu sottu à tutti i so formi... ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie ?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour ?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs ?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Merci de bien vouloir fermer vos boîtes... s'est-on surpris à penser en parcourant Twitter, après que Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, ait déclaré le 26 novembre 2021 que le gouvernement serait prêt à discuter de l'autonomie de la Guadeloupe. La majorité régionale corse et les députés autonomistes n'ayant pas manqué de saisir la balle au bond, tout ce que la twittosphère compte d'effolés y est allé de son commentaire, souvent péremptoire mais rarement éclairé. Certains, dont l'affaire des Pandora papers n'avait semblé-t-il pas perturbé les nuits ou les siestes post-prandiales, ont d'ailleurs reproché au ministre ou à Emmanuel Macron d'avoir «ouvert la boîte

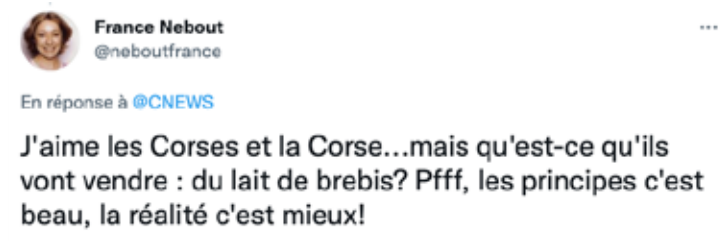
ne déclenche nuées ardentes, famines, pestilences ou ne signe la fin des congés payés, du tiercé dominical et des vacances au Crotoy. Mais sur ce point, en matière d'ignorance comme de mauvaise foi, on a pu assister, tant de la part du pékin moyen voire médiocre que des «gros comptes», à une compétition monstre. C'était à qui crierait le plus haut «*ma cassette! ma cassette!*». Curieux, tout de même,



de Pandore». Rien que ça. Il est vrai toutefois que placer une référence mythologique ne peut pas nuire. Surtout lorsqu'il y a urgence à contrebalancer une consternante méconnaissance de ce qu'est l'autonomie... Ou une direction pour entretenir la confusion entre l'indépendance et un statut octroyé à de nombreuses régions et îles du monde, notamment en Europe, sans qu'il remette en question leur attachement à une entité étatique, -fût-elle une et indivisible-



cette crainte obsessionnelle régulièrement exprimée par tant de Français de se trouver dépossédés de leurs «bijoux de famille». Mais pas autant, cela dit, que cette propension à réifier et mépriser ce qu'on affirme pourtant aimer... fraternellement? ■ EM



HUMEUR

Le mur

En pleine campagne présidentielle, certain(e)s candidat(e)s déclaré(e)s, ou presque, ont pour projet de relancer l'art de la maçonnerie. Il n'est pas encore question d'engager de petits travaux de rénovation de leur futur lieu de villégiature, mais de gros œuvre national. Ils annoncent vouloir élever des murs sécuritaires ou politico-économiques afin de protéger les uns et d'éloigner les autres. Une façon de sauvegarder ou de conquérir un électorat quelque peu volatil en injectant dans des discours bétonnés quelques granulats de peur, voire de populisme.

Que reste-t-il de tous ces débats ou réactions au sujet de ce mur que le gouvernement polonais souhaite construire à sa frontière? Que penser de ces énièmes assises à organiser, ou de ces réunions médiatisées sans réelles mesures concrètes, après la noyade au large de Calais de ces 27 invisibles qui viennent se rajouter au plus de 1300 anonymes disparus dans la Mer Méditerranée? Pas grand-chose, sauf que ces deux événements ont provoqué de nouvelles palabres sur ce qu'il est convenu d'appeler la crise migratoire.

Personnellement, je ne sais pas qu'elle peut être la réponse à ces exodes économiques, forcés, environnementaux, mais j'espère vraiment que tous ces candidats bâtisseurs et leurs compagnons n'oublient pas que toute édification de mur repose avant tout sur des fondations solides. Où sont-elles? Qui les a ou va les couler? Et à quel prix humain?

Quand j'entends tous ces discours sur ces migrants qu'il serait possible de stopper avec ces enceintes, je ne vois qu'un mur de la honte et j'ai encore en mémoire ces images de celui-là même qui portait ce nom et qu'une foule compacte a fait chuter une nuit de novembre 1989. Quand j'entends certains propos, je ne vois qu'un mur de haine proposé par celles et ceux qui veulent séparer et qui sans vergogne associent la menace légitime quand il s'agit de terrorisme et la menace souvent fantasmée quand il est question d'hommes, de femmes et d'enfants qui franchissent les frontières de leur pays pour fuir la pauvreté, la guerre, la persécution et espérer survivre sur une terre d'asile meilleure même s'il faut en crever.

Quand j'entends le mot mur, je ne pense pas à de simples murettes ou à de petites barrières, mais aux murailles, aux remparts, dans lesquels veut s'enfermer un monde riche, prospère, opulent afin d'oublier ou de ne pas voir ses propres failles qui pourraient à terme provoquer sa chute et sa faillite morale. ■ Dominique PIETRI

DONNE DI CORSICA **UN AN ET UN CONSTAT**



Photo Sinitta Leunen • Unsplash

Le 25 novembre était la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Dans ce domaine, notre île ne se singularise pas : ici aussi, ces violences sont une réalité. Dix féminicides ont été recensés en douze ans et, chaque année, environ 600 cas de violences intra-familiales sont signalés, la Haute-Corse se plaçant d'ailleurs en 52^e position sur les 101 départements français. Depuis plus d'un an, l'association Donne di Corsica lutte contre cet état de fait partout dans l'île. Sur sa hotline, les appels sont nombreux.

Maitre Wajdi Daagi, Laetizia Costantini et Vanina Leoni



Photo Claire Giudici

L'année 2021 aura vu le procès des meurtriers de Julie Douib et de Jennifer Grante, mais aussi, en août à Porto-Vecchio, le meurtre de Catherine Guenot, tuée par arme à feu par son mari. De tels drames ont longtemps été assortis d'une forme d'excuse, on les a appelés « crimes passionnels », ce qui, implicitement, constituait une circonstance atténuante. Le terme est resté même si, en droit français, la notion n'a jamais clairement existé. C'est le langage journalistique qui, de nos jours, en demeure le principal vecteur. En effet, si le Code pénal de 1810 disposait qu'en cas d'adultère, dans la mesure où les coupables étaient pris en flagrant délit et au domicile conjugal, le meurtre par conjoint pouvait trouver une excuse, il est depuis longtemps abrogé. Depuis 1994, le meurtre par conjoint devient même une circonstance aggravante. Et en 2006, la disposition s'est élargie aux concubins, aux pacsés et aux ex. La peine encourue est la réclusion criminelle à perpétuité. Ce n'est pas pour autant que la situation a évolué : en 2019, on dénombrait en France 146 meurtres par conjoint ou ex-conjoint. En 2020, il y a eu 125 meurtres conjugaux dont 102 concernaient des femmes et 23 les hommes. Selon le comptage du collectif Féminicide par compagnons ou ex, au 28 novembre 2021, 104 femmes et 11 hommes ont déjà trouvé la mort. Ces drames laissent 119 orphelins dont 39 ont été témoins des faits. « Et les chiffres ne sont pas à la hauteur de la réalité, remarque Laetizia Costantini, présidente fondatrice de l'association Donne di Corsica. Ils ne recensent que les cas connus. Ils ne comptabilisent pas la douleur des femmes qui se taisent, qui restent au domicile de leur bourreau parce qu'elles ne savent pas où aller, qu'elles ont peur pour leurs enfants, pour elles-mêmes, parce qu'elles ne se sentent pas efficacement protégées. Elles ont souvent tellement perdu confiance qu'elles ne se sentent pas victimes mais coupables de ce qui leur arrive. Les cas de suicides, les accidents, les pathologies induites par l'angoisse ne sont pas dans les chiffres qu'on nous annonce. »

L'association a été créée fin octobre 2020. Grâce au sou-

tien de Marie-Hélène Padovani, la mairesse de San-Martino di Lota, elle a obtenu cette année la mise à disposition d'un local dans la commune. Les femmes peuvent y rencontrer - en fonction des jours de permanence - des avocats, un psychologue, y pratiquer la sophrologie et la relaxation, etc. Elles peuvent, quel que soit le moment, trouver un soutien et être notamment accueillies dans le cadre du dispositif de « prise de plainte hors les murs des commissariats ou des gendarmeries » pour lequel la Haute-Corse est désormais territoire d'expérimentation. « Moi aussi j'ai été victime, poursuit Laetizia Costantini. De violences physiques, psychologiques, de viol... Un jour, j'ai eu la force de « m'en sortir », même si on ne s'en sort jamais vraiment... J'ai voulu aider. Avec Vanina Leoni, la vice-présidente, avec Jean-Paul Gianonni, notre secrétaire, avec le soutien de Me Janine Bonaggiunta, avocate spécialisée, très connue pour avoir notamment défendu Catherine Sauvage ou Valérie Bacot, avec l'aide du Dr Hatem Ballé, le référent de l'Unité départementale chargée des violences faites aux femmes à l'hôpital de Bastia, avec l'aide de nos avocats d'Ajaccio, de Bastia - notamment de Me Wajdi Daagi qui est souvent à nos côtés - puis de nos référents sur les territoires, nous avançons. Nous avons reçu des formations, nous avons désormais une permanence tous les mardis de 8h30 à 10h30 à Bonifacio dans un local mis à disposition par le maire, Jean-Charles Orsucci. Nous avons le soutien des élus à la Communauté d'agglomération de Bastia, à la Collectivité de Corse, dans les communes. Pour nous, c'est précieux. Je tiens à les remercier. D'autant que quand j'ai créé notre hot-line, le 09 50 07 56 71, je n'aurai jamais pensé recevoir autant d'appels. » Toutes les femmes qui téléphonent à l'association sont-elles réellement des victimes de violences ? « Nous avons pour principe d'écouter tout le monde, il y a tant de souffrances derrière les mots. Nous trouvons parfois quelques personnes qui pensent pouvoir employer ce moyen pour nuire, mais c'est très très minoritaire. Nous nous en rendons compte rapidement : il y a mon vécu person-

ENTRÉ DANS LE LANGAGE COURANT, MAIS PAS DANS LE CODE PÉNAL

Le terme «féminicide» nous vient, comme souvent, des Etats-Unis où il a fait son apparition au début des années 1990, pour désigner le meurtre d'une femme, ou d'une fille, en raison de son sexe. Un temps employé plus particulièrement par les féministes, il s'est peu à peu diffusé dans le langage courant, véhiculé notamment par la presse. Reconnu par l'Organisation des Nations unies et l'Organisation mondiale de la santé, inscrit dans le code pénal de plusieurs pays d'Amérique latine, il est entré dans les dictionnaires de français, de manière d'ailleurs très inégale : à partir de 2015 pour Le Robert, mais seulement dans l'édition de 2021 pour Le Larousse. Pour autant, cette reconnaissance ne trouve pas de traduction dans le droit français. Si le mot est volontiers prononcé par Emmanuel Macron et plusieurs de ses ministres, son inscription dans le code pénal ne fait toujours pas l'unanimité. L'ex-Garde des Sceaux, Nicole Belloubet, qui l'employait elle aussi, convenait qu'il reflétait «une réalité criminelle» -tout comme l'infanticide- mais elle estimait pour autant que l'introduction de ces réalités «en droit français demanderait un important travail de réécriture des textes» qui lui semblait «inutile»*. Et son successeur, qui estime pourtant que «c'est la société qui fait évoluer le droit et non le contraire»**, n'a semble-t-il pas jugé utile non plus d'entreprendre une réécriture des textes allant dans ce sens. ■ AN

*Propos recueillis par Pascale d'Amore et Marine Calvo, publiés dans le magazine Le Décideur en novembre 2019, à consulter ici : www.magazine-decideurs.com/news/nicole-belloubet-le-terme-feminicide-reflete-une-realite-criminelle

**Entretien accordé à Paule Gonzales pour Le Figaro, le 26 septembre 2021

« Venir en aide aux femmes victimes de violences était une des grandes promesses du candidat Macron. À ce jour, je n'ai pas le sentiment que tous les moyens promis nous aient été donnés. ».

nel, puis il y a surtout la grande expérience du Dr Ballé.»

C'est qu'il n'y a pas de profil type concernant les femmes victimes de violences : « Toutes les catégories sociales, des plus aisées aux plus défavorisées, sont concernées. Et tous les âges : en Corse, les victimes avaient de 20 à 68 ans. Puis il y a les enfants dont le statut n'est pas vraiment reconnu. Et en cas de féminicide, les pères conservent même, souvent, l'autorité parentale. » Alors, si l'association fonctionne, si elle travaille - en lien avec d'autres, notamment Femmes Solidaires - en revanche, les moyens manquent. « Il faudrait pouvoir proposer des hébergements. Des privés mettent des lits à notre disposition, mais ce n'est ni suffisant ni pérenne : imaginez une maman de quatre enfants ! Vous voyez combien ça peut être complexe ! Confisquer les armes du conjoint, c'est bien, mais lui demander de quitter le domicile au lieu de faire partir la femme, ne serait-ce pas plus cohérent ? Venir en aide aux femmes victimes de violences était une des grandes promesses du candidat Macron. À ce jour, je n'ai pas le sentiment que tous les moyens promis nous aient été donnés. Et pas seulement en termes d'hébergement. Au plan financier, il faut permettre aux associations de fonctionner et d'apporter un soutien concret, direct, de terrain. Puis il y a le plan législatif ; même si désormais les plaintes sont effectivement reçues et traitées, combien sont encore classées sans suite faute « d'éléments matériels ». Mais quels éléments matériels apporter pour prouver par exemple le viol au sein du couple, la détresse psychologique, la douleur de l'emprise et du constant rabaissement ? Puis combien de condamnations sont encore trop légères et laissent non seulement un sentiment d'impunité, mais également persister le danger comme le prouve l'assassinat d'une maman de deux enfants à Epinay-sur-Seine le lendemain même de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes. Les bracelets anti-rapprochement sont une bonne idée, les téléphones « grand danger » aussi, mais sont-ils gérés de façon efficace ? Parfois ils ne sont même pas distribués, c'est le cas chez nous. » En

effet, il n'y aurait, dans l'île, guère plus de deux téléphones et un bracelet actuellement en service.

La Collectivité de Corse travaille sur ce sujet. Elle a installé un Observatoire territorial de la violence faite aux femmes pour se rapprocher des réalités du terrain. Le modèle que l'association aimerait voir se mettre en place est celui de l'Espagne, pays décentralisé. Depuis 2004, une loi-cadre traite les « violences de genre ». Elle s'est complétée en 2017 par une loi « pacte d'État » et le nombre de féminicides a baissé de 25 %. Les missions de police sont confiées à des équipes spécialisées également référentes pour le suivi des dossiers. Les tribunaux, spécialisés eux aussi, interviennent aussi bien au civil qu'au pénal. Une protection immédiate est mise en œuvre et la victime peut bénéficier de l'autorité parentale exclusive. De plus, elle a droit à une assistance juridique gratuite, à un accompagnement psychologique, à des aides économiques spécifiques, elle bénéficie d'un accès prioritaire aux logements sociaux et même aux maisons de retraite. Dans le domaine du travail, elle peut bénéficier d'un aménagement de l'emploi du temps, d'une mobilité géographique et peut demander une suspension temporaire de son poste avec le maintien du contrat de travail. Quant au budget consacré, pour 2019, il est de 748 M€ répartis entre Etat, régions et communes pour ce pays de 47 millions d'habitants, contre 360 M€ pour la France et ses 67 millions d'habitants. Mais l'Espagne est ainsi dotée de 8 600 places d'hébergement, contre 5 000 en France, elle dispose d'une plateforme alimentée par les forces de l'ordre et les diverses institutions qui recense et croise les données concernant le nombre de victimes, les plaintes, les ordonnances de protection, les recours, etc. De précieuses statistiques qui permettent d'être proactifs : si en France, 30 % des auteurs de féminicides ont déjà été condamnés et si 41 % des victimes avaient déposé des plaintes souvent classées sans suite, en Espagne, ce nombre est passé de 75 % à 20 % entre 2009 et 2019 avec un taux de condamnation deux fois plus important. ■ Claire GIUDICI

TENSION

L'attente et l'urgence

Rendez-vous inhabituel ce mercredi 1^{er} décembre: Femu a Corsica organisait une conférence de presse devant la préfecture de région afin d'évoquer la situation politique actuelle. En cause, les réactions et déclarations du préfet de Corse et les dossiers en suspens depuis des années, ce qui explique sans doute que le ton des déclarations n'avait rien de conciliant, puisqu'il a été décidé par la majorité territoriale d'engager un *cycle de mobilisation permanente* afin de pousser le gouvernement à «*enclencher enfin un processus de règlement négocié du problème corse*». trois points sont visés plus particulièrement, : «*ne pas faire payer à la Corse les amendes de Corsica Ferries dont l'État est responsable, le rapprochement des prisonniers et l'application du droit les concernant, une solution politique globale à la question corse.*»

La mobilisation devrait débuter le samedi 4 décembre par une manifestation à Ajaccio, à laquelle sont conviés tous les partis et syndicats désireux de se joindre au mouvement. On aura au passage noté ce qui pouvait passer pour un appel du pied à Corsica Libera, même si la formation indépendantiste n'a pas été explicitement citée.

Outre ces points centraux, d'autres ont été abordés: Jean-Félix Acquaviva, le plus exhaustif des intervenants, commençait par relever ce que les propos de Pascal Lelarge envers les élus et les institutions de la Corse avaient «*d'injurieux et inacceptable*», et évoquait les «*faits et méfaits*» de l'Etat et de son représentant sur l'île. Il affirmait aussi avoir des preuves que le préfet cherchait à torpiller Air Corsica, estimant le modèle obsolète, au profit des compagnies low-cost*. Le député a eu beau jeu de rappeler que la Collectivité est l'autorité concédante au regard de la loi et d'interroger sur la situation résultant d'une disparition de la compagnie régionale. Nanette Maupertuis, présidente de l'assemblée de Corse, relevait que personne «*en haut lieu*» n'avait daigné accuser réception des délibérations de l'Assemblée, et soulignait à quel point la situation était problématique et inquiétante pour que des élus en arrivent à organiser une conférence de presse pour exposer la situation. Jean Biancucci, lui, évoquait un «*point d'inflexion*» et constatait: «*la Corse attend, la Corse espère*» avant de réaffirmer l'attachement de Femu à la démocratie et à l'absence de violence, tout en soulignant que «*les mêmes causes produisant les mêmes effets, on pouvait craindre d'autres types de problèmes*». François Martinetti, vice secrétaire national de Femu, reprenait en guise de conclusion la liste des manquements imputés à l'Etat et lançait: «*Si nous sommes des sous-citoyens, nous Corses, Guyanais, Guadeloupéens, Martiniquais et Kanaks, il faut le dire tout de suite.*» ■ EP

*Dans un communiqué de presse du 1^{er} au soir, le préfet «s'étonne des propos qui lui sont prêtés, qui ne correspondent en aucun cas à un sujet d'actualité, et sont sans fondement».

EUROPE

Plaidoyer pour un pouvoir législatif accru des collectivités territoriales

Dans son rapport remis le 15 octobre 2021 au président du Conseil exécutif de Corse, Wanda Mastor, professeur de droit public à l'université Toulouse Capitole, formulait une quinzaine de propositions relatives à l'évolution institutionnelle de la Corse vers un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice et le renforcement du fonctionnement démocratique des institutions de la Corse. S'agissant du statut constitutionnel de la Corse, Wanda Mastor proposait d'insérer la Corse dans la Constitution en dégageant trois options: une, a minima, prévoyant un pouvoir d'adaptation des normes nationales dans l'article 72-5; une autre, médiane, ouvrant sur une autonomie législative dans l'article 74-2 et enfin, a maxima, l'option d'une autonomie législative avec perspective d'un référendum d'auto-détermination. En ce qui concerne l'autre volet du rapport, il était suggéré de créer des conférences citoyennes (comme il a pu en être créés au Québec ou en Islande) sur le thème du développement durable. Un peu plus d'un mois après la communication de ce rapport, le 19 novembre, le groupe de haut niveau sur la démocratie européenne du Comité européen des régions (CdR), présidé par Herman Van Rompuy, ancien président du Conseil européen, présentait les premières conclusions d'un travail de réflexion devant la Commission de la citoyenneté, de la gouvernance et des affaires institutionnelles et extérieures (Civex) du CdR. L'idée saillante, et qui a fait l'objet d'un large consensus, est que, résumait Herman Van Rompuy «*pour rendre l'Union européenne plus démocratique, il faut accroître les pouvoirs législatifs des collectivités territoriales et instaurer un dialogue permanent avec les citoyens*». Et d'enfoncer le clou: «*La démocratie est un dialogue permanent qui doit avoir lieu entre les citoyens et les élus, entre les citoyens eux-mêmes et entre les autorités locales, régionales, nationales et européennes*». De son côté, Yordanka Fandakova, maire de Sofia et présidente exécutive du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), estimait que «*L'Europe a besoin de tous les niveaux de gouvernance pour garantir un changement durable et transformateur. Cela implique un modèle de gouvernance fondé sur le partenariat, étant donné que chacun d'entre nous -citoyen, autorité locale, régionale, nationale ou européenne- est un élément d'un processus commun*». ■ AN



Photo ICN • EP

SÉLECTION

Décembre, il est temps de penser aux livres à offrir... Voici notre première sélection



Les lieux de mémoire de la Corse médiévale

Paru chez Albiana, cet ouvrage de Vannina Marchi van Cauwelaert et Jean-André Cancellieri se fonde sur une vingtaine d'années de recherches menées à l'Université de Corse au sein du laboratoire Lieux Identités eSpaces Activités et s'inscrit dans le cadre du projet de recherche Les Espaces de la Corse Médiévale, qui bénéficie du soutien de la Collectivité de Corse et du Fonds européen de développement régional. La notion de « lieu de mémoire » renvoie ici à la construction d'une mémoire mythique du Moyen Âge corse, transmise depuis le xv^e siècle par la *Chronique* de Giovanni della Grossa, la tradition orale et la toponymie, comme aux nombreuses traces matérielles que cette période a laissées dans les paysages insulaires et dont la mémoire s'est peu à peu effacée. L'ouvrage permet de cheminer à travers les paysages médiévaux de l'île et de découvrir les hommes, les objets, les archives, les œuvres d'art et les légendes qui y sont rattachés, selon un itinéraire qui s'articule autour de trois thématiques : traces matérielles, figures humaines et héroïques, traces symboliques. Il vise à « éveiller l'intérêt du lecteur à l'égard d'une Corse médiévale qui, en dépit de sa valeur patrimoniale, demeure encore largement méconnue ».

30 € - EAN : 9782824111186

La fabrique de la France

Co-édité par Flammarion et l'Inrap, cet ouvrage revient sur les découvertes archéologiques réalisées à l'occasion de fouilles préventives menées par l'Inrap lors de ces vingt dernières années qui ont vu 50 000 sites archéologiques être expertisés en France et plusieurs milliers être fouillés, étudiés et valorisés. Les 35 auteurs qui y ont contribué ce livre déroulent le récit de cette « fabrique » tout en s'écartant résolument de quelque roman national simpliste bâti sur la représentation d'un pays figé depuis des temps immémoriaux, providentiellement bordé de frontières naturelles. Il est ici question au contraire d'un pays mosaïque, de par la diversité de ses paysages, son réseau d'habitats, ses productions matérielles, ses identités, influences et occupations successives, ses pratiques funéraires ou culturelles à travers les âges, « des premières occupations préhistoriques aux cicatrices des conflits mondiaux, de l'Hexagone aux Outre-mer, des zones urbaines aux espaces ruraux, sur terre et sous les mers ». Une trentaine de chapitres thématiques mettent en lumière « ces archives du sol » qui constituent également un plaidoyer en faveur d'un « avenir attentif au passé ».

29 € - EAN : 9782080234704

La bible de la lose française

Si vous êtes du genre à pousser un « Cocoricooooo!!! » lorsque « la baballe est dans les bois », à vous voir dans la peau d'un vainqueur voire d'un conquérant parce que les Bleus ont remporté un match, passez votre chemin. Si vous considérez en revanche qu'on apprend aussi de ses échecs et qu'on peut le faire avec le sourire, cette bible-là, parue aux éditions Marabout, a quelque chance de trouver grâce à vos yeux. Partant du postulat que « À perdre sans panache, on échoue dans l'anonymat », la Fédération française de la lose, webmédia bien connu, notamment de ceux qui fréquentent les réseaux sociaux, rend un hommage à l'art de perdre à la française, en sachant notamment faire d'une roustie une presque victoire. De Paris 1900 à Séville 82, du Tour de France 89 aux décennies de désillusions à Roland-Garros, la Fédé invite à revivre [de manière fort bien documentée et illustrée, avec certes une bonne dose d'ironie mais une indéniable touche d'affection] « 120 ans de lose » bleu-blanc-rouge.

29,90 € EAN : 9782501162524

Les mondes extraordinaires de Jules Verne

Si son œuvre a pu être sous-estimée par ses contemporains, Jules Verne est aujourd'hui l'écrivain français le plus traduit dans le monde et, tous pays confondus, figure dans le trio de tête des auteurs les plus traduits au monde, avec Agatha Christie et Shakespeare. Pour quelles raisons ?

Dans cet essai publié par Armand Colin, Nicolas Allard, agrégé de lettres modernes, spécialiste de pop culture et des littératures de l'imaginaire, présente ici un Jules Verne en père de la pop culture. Ses œuvres visionnaires ont contribué à donner ses lettres de noblesse à un nouveau type de divertissement, intelligent et populaire. Ses *Voyages extraordinaires* ont largement été adaptés au cinéma, à la télévision, en bandes dessinées, en mangas, voire en jeux vidéo et ont inspiré un nombre considérable d'artistes tels que Steven Spielberg, George Lucas, James Cameron, Hergé, Hayao Miyazaki ou encore Stan Lee. Ce livre s'adresse aux inconditionnels de Verne comme à ceux qui sont curieux de comprendre comment un écrivain du xx^e siècle, jugé en son temps un auteur mineur qui se bornait à écrire des fantaisies pour les enfants, en est venu à être considéré comme un père fondateur de la science-fiction et de la culture populaire.

19,90 € EAN : 9782200631369



MUSIQUE

LE RÉZO POUR PASSER PRO

Photo Frédéric Bourreau-Micaelli

Stéphane Biancarelli a été directeur et programmeur des Musicales de Bastia jusqu'en 2015. Coordinateur de l'antenne Corse du Printemps de Bourges qui permet chaque année à un artiste insulaire d'intégrer la sélection des Inouïs du Printemps, il est le président-fondateur de l'association Le RéZo, dont il est le directeur, qui a pour but d'aider les musiciens résidant en Corse à créer, se professionnaliser et être diffusés.

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI

Les 10 et 11 décembre, à Bastia le RéZo organise à l'Alb'Oru un week-end dédié aux musiques actuelles. Quel est le déroulé prévu ?

Le weekend a été pensé avec le service culturel de la Ville de Bastia qui est un partenaire important pour l'événement car il met à disposition la salle et l'infrastructure de l'Alb'Oru. Ce sera l'occasion d'accueillir des artistes qui vont se produire en concert durant les deux soirées grâce à un tremplin artistique. Pour la journée du 11 décembre, l'accueil des professionnels commencera le matin. Ils vont se succéder dans un cadre convivial où toutes les personnes intéressées seront les bienvenues. Ils vont, d'une part, parler de leur métier de façon plus ou moins approfondie, ensuite ils répondront à des questions et chacun pourra échanger. Les intervenants se feront même un plaisir de garder le contact et de continuer à communiquer avec les personnes qui sont en demande.

Quels sont les métiers qui seront représentés lors de cette journée ?

Il y aura une éditrice parisienne, Isabel Dacheux, qui est formatrice aux métiers de l'édition musicale. Au niveau de l'ac-

compagnement et de la programmation, Charlie Maurin qui est sur la région Paca sera présent. Puis Gaele Jeandon de Marseille, coach scénique et productrice qui accompagne les artistes dans leurs parcours. Elle réalise des résidences d'artistes pour permettre aux musiciens de s'améliorer et de corriger leurs défauts en concert. Il y aura aussi deux intervenants insulaires, Anais Monnet qui représente l'agence Acme et Alexandre Diani membre des Casablanclas Drivers qui viendra parler de son parcours.

Production, communication, management... un vocabulaire qui évoque plus le monde de l'entreprise qu'un parcours artistique. Pourquoi doit-on passer par ces étapes ?

Dans un projet musical qui a abouti et qui a une certaine ambition, ce ne sont pas des passages obligés, mais ce sont des composantes d'un environnement professionnel auquel on a forcément besoin d'adhérer si on veut aller plus loin. Lorsqu'on crée un projet, il faut forcément le produire à un moment donné, c'est-à-dire trouver l'argent pour le diffuser

et le faire connaître du public de professionnels. Bien évidemment, il faut communiquer pour attirer du monde et faire en sorte que le projet soit entendu et vu le plus possible par le public et les professionnels. La musique peut générer des droits, donc il y a toute une économie derrière qu'il est indispensable d'encadrer avec des compétences bien précises à mettre en œuvre. Il y a besoin de tout ça si on veut que le projet aille plus loin qu'un petit groupe local composé d'amateurs qui se font plaisir.

Avant, les artistes avaient pour ambition de signer avec un manager qui endossait tous les rôles: producteur, manager, éditeur. N'était-ce pas plus simple?

Il faut savoir que tous ces métiers existaient déjà, mais pas de la même façon. Aujourd'hui, c'est un peu plus structuré. On peut voir qu'il y a des métiers qui se sont développés et des formations pour se spécialiser. Avant, un producteur produisait un groupe, faisait un contrat plus ou moins officiellement. Maintenant, les choses sont plus encadrées et identifiées avec chacun sa spécialité. Cela étant, il y a certains producteurs qui font aussi fonction de label et de tourneur, mais ce n'est pas toujours le cas. Les choses sont un peu plus spécialisées. Donc ce n'est pas plus difficile qu'avant mais c'est le contexte qui a changé. Puis, économiquement, c'est aussi pour ça que les métiers sont spécialisés car c'est moins évident de faire sa place quand il y a énormément d'offres. Il faut donc être performant dans tous les domaines.

A-t-on toutes les ressources en matière d'encadrement en Corse?

Malheureusement, tous ces métiers n'y sont pas représentés. Il y a des choses qui peuvent se faire à distance. Tous les artistes n'ont pas un éditeur en bas de chez eux. Si on ne trouve pas tous ces professionnels en Corse, c'est parce que le vivier et le potentiel d'artistes n'est pas suffisant. Par exemple, un éditeur spécialisé dans un style musical comme le rock ou bien le rap ne va pas trouver une grande demande. Pareil pour un manager, il y en a mais ils se consacrent à un seul projet, et ne possèdent pas de maison de production. Cependant, il y a des labels indépendants qui se développent et choisissent la liberté de développer leur projet. Au niveau des tourneurs, il y en a très peu aussi. C'est pourquoi les groupes qui ont une activité qui génère suffisamment d'économie autour d'eux développent leurs projets en interne. Ils sont indépendants et ne font pas appel à des prestataires extérieurs. Ils créent eux-mêmes leur propre structure et s'auto-produisent. Il n'y a pas un potentiel suffisant pour que quelqu'un crée une boîte de tourneur afin de gagner suffisamment d'argent pour dégager un salaire comme on peut le voir dans d'autres régions.

Y'a-t-il une demande de professionnalisation de la part des musiciens insulaires?

Il y a une différence entre être amateur et être professionnel. Ce ne sont pas les mêmes buts ni les mêmes ambitions. Il y a une demande pour certains alors que d'autres veulent continuer à s'amuser et se faire plaisir, en public ou pas. Mais, en tout cas, pour les projets les plus ambitieux, il y a une demande. Car à un moment donné, ils doivent se confronter à la réalité et vont donc manquer d'expérience. Il y a des artistes qui sont obligés de tout faire et qui vont faire appel à des professionnels pour les aider dans leur projet, mais économiquement, ce n'est pas évident pour un petit groupe qui

démarré ou bien un groupe qui commence à être bien avancé, mais qui ne génère pas encore assez d'argent avec ses spectacles, la vente de disques... Il y a aussi le souci de trouver et de payer des professionnels pour faire tout ce qu'il faut. Même s'il y a des techniques via Internet qui se développent beaucoup grâce au numérique, l'artiste n'est pas spécialiste en tout non plus. Et puis ça prend beaucoup de temps, donc oui, il y a une demande.

À quel moment un artiste ou un groupe devient-il professionnel?

Il y a différents aspects de la professionnalisation. Globalement, le public entend par « professionnel » le fait de gagner sa vie grâce à son art. C'est une chose, mais avant ça, il faut un certain état d'esprit, une attitude et une rigueur professionnelles : être à l'heure aux balances d'un concert, être à l'heure à ses rendez-vous... Il faut aussi respecter les techniciens qui travaillent dans une salle (ingénieur du son, ingénieur lumière etc.) Tout le monde n'a pas cette attitude sérieuse. Lorsque l'ont fait un concert dans un milieu professionnel comme une salle de concert, on se confronte au programmeur de la salle, aux techniciens, il y a toute une structure. Les artistes qui adoptent cette vision se comportent de façon professionnelle. C'est ce qui va faire la différence avec des amateurs. Ensuite, sur l'aspect économique, ce n'est pas si simple. Il y a des artistes qui jouent beaucoup et sortent des disques mais n'ont pas une assise suffisante pour dégager un salaire confortable et en vivre. Souvent, ils gardent leur travail qui sera vu comme un emploi alimentaire. Mais ce n'est pas pour ça qu'ils ne sont pas professionnels, puisque tout ce qu'ils font dans le cadre de leur musique est d'un registre professionnel, qu'ils peuvent avoir un label et un tourneur. Ensuite, il faut générer suffisamment d'argent et obtenir le droit à l'intermittence, statut unique propre à la France, qui permet aux artistes de percevoir un revenu lorsqu'ils n'ont plus d'activité.

Avez-vous, avec le Rézo, pu permettre à des musiciens lambda d'accéder à ce statut?

On apporte notre contribution, souvent au tout début des projets. Chaque projet a son histoire et va plus ou moins loin, selon l'artiste. En premier lieu, on fournit une aide qui permet d'aller vers la professionnalisation grâce à des résidences de coaching scénique ou de coaching voix. On peut parler par exemple de Jeanne qui a pu signer chez un producteur et un label. Le RéZo l'a aidée au tout début de son projet en l'accompagnant dans sa démarche artistique. Ça a forcément contribué au fait que son projet était convaincant par la suite.

Quels sont les projets du RéZo pour 2022?

On va accentuer les choses pour aider les artistes à s'exporter, que ce soit sur le continent ou à l'étranger. Les projets les plus aboutis, qui ont fait le tour de l'île plusieurs fois, ont besoin de se confronter à un autre public. C'est une étape indispensable pour évoluer. Autre projet important un partenariat avec l'Efeil, fédération des éditeurs indépendants en France. Avec la Ville de Bastia, nous allons organiser, le 4 mai, un salon avec divers professionnels. Les personnes qui font de la musique en Corse, tous genres confondus, seront invitées à cette journée où sont prévues conférences, tables rondes et rencontres sur des thématiques bien précises qui touchent à tous les métiers de la musique et où musiciens et producteurs pourront échanger autour de diverses problématiques. ■

HENRI MEDORI, ÉDITEUR POÈTE



Photo Tibère Medori

Créée en 1988, la maison d'édition Aedis, établie rue Luce de Casabianca à Bastia, a embrassé une période faste dès ses premiers mois. Mais les difficultés ne tardèrent pas à survenir jusqu'à ce que la jeune entreprise reprenne du poil de la bête avec la publication du premier Petit Guide, intitulé L'histoire de France, chronologie, de Vercingétorix à la V^e République qui ouvrit la voie à 550 numéros. Une production éclatante orchestrée par Henri Medori.

D'abord représentant au sein du groupe Presses de la Cité, Henri Medori débuta ensuite une carrière d'éditeur qui le mena entre autres jusqu'à la publication de collections qui font aujourd'hui encore un triomphe dans le monde de l'édition : *Le Petit Nicolas*, *Le Petit Prince*, *Hello Maestro*. Mais avant de rentrer de plein pied dans l'univers du livre, alors enfant et adolescent à Figarella, dans le Cap Corse, libre au milieu d'une nature remplie de senteurs sauvages des plus enivrantes, il a humé l'arôme apaisant et rassurant du pain cuit au feu de bois, dans le four familial. Ce furent les prémices de l'autre facette d'Henri Medori, la poésie, qui le conduisit à écrire plusieurs recueils. Puis à l'âge de 20 ans, ce fut le départ en Auvergne où l'un de ses frères était employé au sein de l'agence régionale du prestigieux groupe Les Presses de la Cité. Il tomba ainsi dans l'univers captivant du livre dont il ne s'arracha plus. Il débuta comme manutentionnaire, affecté à la préparation des commandes. «*Je suis en quelque sorte passé de la pâte à pain à la pâte à papier*» assène-t-il volontiers.

L'aventure du livre n'était pas près de s'arrêter, bien au contraire, puisqu'il occupa pendant pas moins de 14 ans l'emploi de représentant de commerce qui l'amena à parcourir plusieurs départements du centre de la France à la rencontre de libraires dont la seule présence imposait le respect. «*Il fallait montrer toute sa compétence et toute sa disponibilité et être vêtu comme il se devait, pour vanter les divers ouvrages des éditions Plon, Juliard, Bourgeois et autres collections 10/18, Fleuve Noir, Presse Pocket, Rouge et Or etc.*». Enfin, son rêve se réalisa : s'établir comme éditeur. Mais d'abord, il fallut supporter les affres du

chômage engendré par la restructuration du groupe Presses de la Cité, contraint de licencier une partie du personnel.

Loin de le décourager, cette période de «*vaches maigres*» l'aiguillonna de plus belle, avec la création en 1988 des éditions Aedis, dont les premières ventes furent des plus fructueuses. Depuis, romans, récits, poésies, livres pour la jeunesse, posters plastifiés éducatifs, remplissent le catalogue dans lequel une place privilégiée est faite aux collections qui continuent de séduire les jeunes et les moins jeunes, auxquelles s'ajoutent la collection Grand Album et les beaux livres.

Henri Medori n'est pas seulement l'éditeur sans lequel il est impossible d'être publié, celui qui découvre le manuscrit, en contrôle la publication et la distribution. C'est également un poète, auteur de plusieurs recueils parmi lesquels *Rumeurs d'Encres*, primé par le Cercle Amélie Murat, des poésies aux couleurs d'enfance «*imaginaire d'adolescence... rumeurs de la vie, entre la terre et l'eau, d'une rive à l'autre de la Méditerranée*». Une enfance qu'il décline à travers 172 récits dans son livre *Une vie d'enfant tout au long duquel il raconte les moments les plus heureux de son âge tendre*. Dans un autre livre, *Le temps de jeunesse*, Henri Medori nous livre avec tendresse et poésie ses souvenirs de lycéen dans un internat à Bastia. Autant d'extraits de vie qui font l'objet d'un nouveau livre. Ce sera le troisième tome. Auteur de plusieurs ouvrages pour la jeunesse, Henri Medori se devait d'écrire *Le bleu de rivière* ou le secret magique d'un arbre sans nom qui fera basculer une vie un soir de décembre... Un roman particulièrement touchant qui fit l'objet d'un court métrage en 2011 par Trè Productions ■

Julien BIAGGI

EXPOSITION

I've seen things you people wouldn't believe

«J'ai vu tant de choses que vous, humains, ne pourriez pas croire. De grands navires en feu surgissant de l'épaule d'Orion. J'ai vu des rayons fabuleux, des rayons C, briller dans l'ombre de la porte de Tannhäuser. Tous ces moments se perdront dans l'oubli... comme... les larmes... dans la pluie. Il est temps de mourir.» Telles sont les dernières paroles du «réplicant» Roy Batty, androïde rebelle aux accents prométhéens, campé magnifiquement par Rutger Hauer, dans le *Blade Runner* de Ridley Scott, adaptation du roman de Philip K. Dick, *Est-ce que les androïdes rêvent de moutons électriques*? Exploitation de l'ADN, robotique, intelligence artificielle, obsolescence programmée, questionnements sur le progrès et l'éthique, conquête spatiale, voyages inter-stellaires, colonisation et exploitation d'autres planètes, innovations utilisées à des fins militaires ou de contrôle voire d'asservissement des foules, consumérisme forcené, surpopulation et surconcentration urbaine, société à deux vitesses... Sorti en 1982, *Blade Runner* cochant par anticipation toutes les cases en montrant ce qui n'était alors qu'un futur hypothétique et qui, à bien des égards, est désormais dangereusement proche de ce que nous connaissons. Pour sa nouvelle exposition, le Frac Corsica, en reprenant pour titre le début du fameux monologue de Roy Batty, évoque le cosmos, ses mystères, les découvertes et futurs possibles, en proposant un choix d'œuvres issues de sa collection et de propositions plastiques plus récentes, traçant ainsi un parcours où la création esthétique et l'astronomie cheminent ensemble. Associant données scientifiques, récits mythologiques ou de science-fiction, l'exposition présente une production variée de peintures, sculptures, dessins, vidéos et installations, qui montrent que la création contemporaine peut participer à une pensée à la fois matérielle et métaphysique, ouvrant sur un univers où gravitent des planètes et des mondes inconnus, théâtres de phénomènes étranges, peuplés de créatures fascinantes ou inquiétantes.

Jusqu'au 15 janvier 2022. Frac Corsica, Citadelle de Corte. ☎ 0420 0395 33 & www.frac.corsica



DANSE

Immurtali

En 2015, Jean-Baptiste Bartoli et son frère Pierre-Dominique Garibaldi, tous deux danseurs diplômés d'État, créent à Patrimonio le Collectif 1+1, afin de développer des créations chorégraphiques en y intégrant, selon les projets, différents artistes. Ils collaborent depuis leurs débuts avec le photographe Armand Luciani. Lequel présente pour la première fois, en 2018, au Musée de Bastia, une exposition intitulée *Immurtali*, pour laquelle il a réalisé une série de vues dans quatre bâtiments emblématiques mais abandonnés de Bastia: l'hôtel Ile de Beauté, la prison Sainte-Claire, le couvent Saint-François et la congrégation du Bon Pasteur. L'exposition a inspiré Jean-Baptiste Bartoli: «En ces lieux, trop de vies ont chaviré, basculé, se sont fracassées pour qu'il n'en reste rien. Trop de fard, de faste, de flashes et frasques pour que tout se soit évaporé. Trop de secrets, de lourdeurs, de confidences que les murs ont portés, pour qu'ils n'en aient rien retenu. Alors comme la peine se danse, que l'amour se danse, et que le mouvement peut révéler l'invisible et l'indicible, j'ai décidé, en étroite collaboration avec Armand, de proposer cette pièce chorégraphique pour quatre danseurs».

Pour chaque lieu photographié par Armand Luciani, trois prises de vue ont été retenues pour être projetées en fond de scène, mais en lieu et place d'un simple diaporama, le Collectif 1+1 a opté pour l'utilisation de logiciels permettant de réaliser des déplacements à l'intérieur des photos et d'animer des parties de celles-ci: lumières entrant par les fenêtres, mouvements à l'intérieur des images, illuminations de certaines zones, rotations d'objets... Les musiques retenues sont des créations originales de Paul Cesari, Pascal Pancrazi, Clément Albertini ainsi que des morceaux marquants de ces soixante dernières années, de la *Complainte corse* de Tino Rossi à *You, me, and the end of everything* de Ben Frost en passant par *La valse à mille temps* de Brel ou *Pornography* de Cure.

Le 5 décembre 2021, 17h 30. Salle Cardiccia, Migliacciaru, Prunelli-di-Fium'Orbu. ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



MUSIQUE

Black Oak Ensemble

Ce trio composé de David Cunliffe (violoncelle), Désirée Ruhstrat (violin) et Aurélien Pederzoli (alto) avait choisi, pour son tout premier album, de rendre hommage à six musiciens juifs d'Europe de l'Est dont un seul survécut à la barbarie nazie. À l'exception de Géza Frid, qui fut membre de la Résistance hollandaise et s'éteignit en 1989, Dick Kattenburg, Sándor Kuti, Hans Krása, Gideon Klein et Paul Hermann sont morts en déportation. Le plus âgé d'entre eux avait 45 ans, le plus jeune 25 ans. Sorti en juillet 2019, *Silenced Voices* (Cédille Records, USA) fait découvrir certaines de leurs œuvres inédites pour trio à cordes, dont quelques-unes composées au «ghetto-modèle» de Theresienstadt, destiné notamment à duper la Croix Rouge internationale et qui fut en réalité l'antichambre d'Auschwitz, Sobibór, Belzec ou Treblinka. À l'occasion de sa tournée européenne, le trio s'était produit en Corse. Il y revient, cette fois en résidence de création, à l'occasion de son nouvel album, consacré à des œuvres françaises, et dans lequel figurent deux trios à cordes de compositeurs corses, Henri Tomasi et Henri Martelli, qu'ils entendent faire découvrir au public d'Outre-Atlantique.

Le 10 décembre 2021, 18 heures Auditorium de Pigna. ☎ 04 95 6173 13 & www.voce.corsica/



CARNETS DE BORD

LE SONDAGE, LA FIBRE ET LA LESSIVEUSE

par Béatrice HOUCHARD



J'ai été sondée. Si, si, je vous assure : sondée en ligne par l'institut Harris-Interactive, que dirige Jean-Daniel Lévy, analyste futé. Depuis que je me suis inscrite sur le site de cet institut, je suis régulièrement interrogée sur mon usage des médias, mes marques de vêtements préférées ou ma manière d'acheter des yaourts ou des chaussures. Le plus souvent, en fin de questionnaire et alors qu'on a surtout hâte de passer à autre chose, on me demande pour qui j'ai voté à la dernière élection présidentielle, si j'ai l'intention de voter à la prochaine, et pour qui. Rien de tel, cette fois : le questionnaire porte exclusivement sur l'élection des 7 et 20 avril 2022. Le sondage teste à peu près toutes les hypothèses et tous les candidats avec des combinaisons les plus variées : Xavier Bertrand sans Éric Zemmour, Valérie Pécresse avec Zemmour et Marine Le Pen, Michel Barnier avec Le Pen et sans Zemmour, etc.

Ensuite, Harris Interactive s'intéresse aux thèmes porteurs de cette campagne. Il faut, dans une liste de vingt-deux sujets, choisir les cinq qui «*vont le plus compter dans votre choix de vote au 1^{er} tour de l'élection présidentielle*». Difficile, pour l'électeur, de choisir cinq thèmes parmi le pouvoir d'achat, l'emploi, la lutte contre le terrorisme, l'éducation, l'immigration, les retraites, l'environnement, la santé, le nombre de fonctionnaires, la lutte contre les déficits, les «*propositions de développement de référendum*», la prise en charge des personnes âgées et même la politique étrangère de la France, ce sujet crucial dont on parle pendant le générique de fin des débats.

Puis le sondage compare ce qu'on appelle les «*traits d'image*» d'Éric Zemmour et de Marine Le Pen. Quelques exemples : «*Comprend bien les préoccupations des Français*», «*Représenterait bien la France à l'étranger*», «*A de bonnes idées pour la France*», «*Peut réformer le pays dans le bon sens*», etc. Enfin, et c'est le plus original, Harris Interactive propose à ses sondés «*une nouvelle manière de voter au premier tour*». Il convient de choisir les deux candidats que l'on souhaite voir arriver en tête et celui qu'on souhaite le moins voir élu. Pour ce choix des «*bonus*» et du «*malus*», l'institut a sélectionné, de l'extrême-gauche à l'extrême-droite : Arthaud, Poutou,

Roussel, Mélenchon, Montebourg, Hidalgo, Jadot, Macron, Bertrand (ou autre candidat LR), Dupont-Aignan, Zemmour et Le Pen.

L'institut de sondage précise bien qu'il s'agit d'«*une méthode qui n'existe pas encore mais que nous souhaitons tester*». Le «*pas encore*» intrigue, car je n'ai pas remarqué qu'une réforme des modes de scrutin de la présidentielle était à l'ordre du jour. Harris Interactive demande même, c'est la dernière question, si l'on préférerait cette manière de voter (deux choix positifs et un choix négatif) à la manière traditionnelle. Imaginant que Nathalie Arthaud, Philippe Poutou et Fabien Roussel sont tenus pour quantité négligeable, on imagine que le second vote se jouera entre Éric Zemmour, Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen pour désigner le candidat le plus rejeté. Et plutôt l'un des deux premiers, tant la désormais officielle candidature du chroniqueur a recentré, ô surprise, celle de la candidate du Rassemblement national, qui n'en demandait pas tant...

ESSORÉS, VIDÉS, DÉPRIMÉS

L'élection présidentielle est une lessiveuse. Les candidats y sont malmenés, bousculés, secoués dans tous les sens. Ils terminent essorés, vidés, déprimés souvent, qu'ils aient perdu et même s'ils ont gagné. Dans son livre, *Tu le sais bien, le temps passe* (Ed. Bouquins), la journaliste Catherine Nay décrit ainsi Jacques Chirac, vainqueur en 1995 à sa troisième tentative. Elle l'imaginait triomphant et elle découvre, un mois après son succès, un président «*cheminant les épaules voûtées, l'air accablé, les mains dans les poches de son pantalon de flanelle grise, veste de sport ouverte*». L'écrivain Denis Tillinac lui confiera même : «*Le bel alezan piaffant s'est métamorphosé en veau aux hormones.*» Diantre, heureusement que le propos émanait d'un ami !

Les actuels candidats sont encore loin de la grille du Coq de l'Élysée. Mais ils sont déjà dans la lessiveuse où il faut savoir prendre des coups, les parer et souvent les rendre, sans forcément faire un doigt d'honneur aux abords du Vieux Port de Marseille. La violence de la campagne se lit souvent sur les visages. Cette année, elle se lit très tôt. Observez les traits

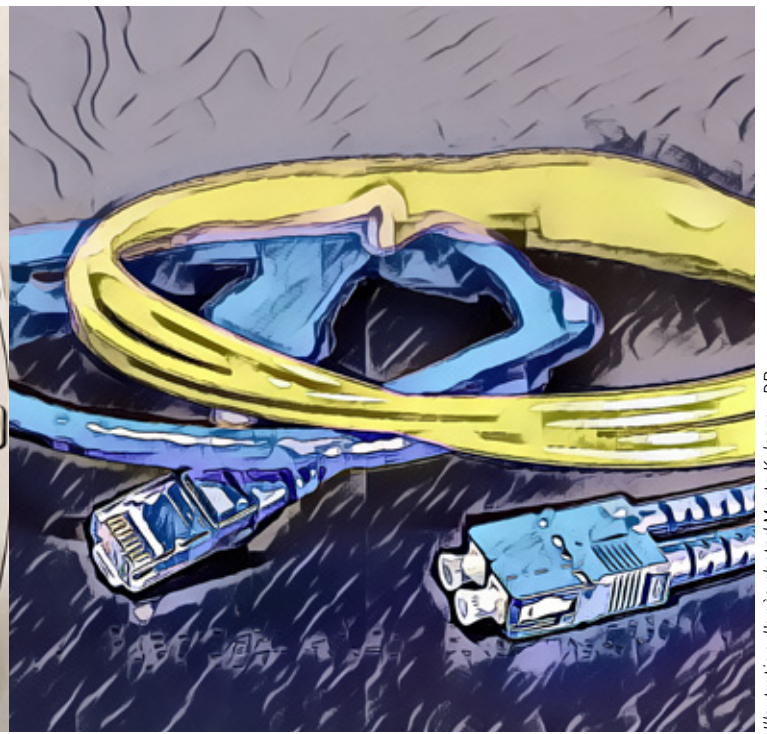


Illustration d'après photod Marta Kulesza • DR

d'Éric Zemmour et d'Anne Hidalgo. Ils sont déjà émaciés, leurs yeux cernés, la fatigue lisible à l'œil nu.

Éric Zemmour a cru depuis le début qu'un succès de télévision et en librairie pouvait suffire à propulser un candidat. Son expérience journalistique aurait pourtant dû lui en apprendre davantage sur la dureté de l'exercice. Bon débatteur à la télévision, il a du mal à se transformer en tribun, peine à aller vers les électeurs, comme si ceux-ci lui faisaient peur. De toute évidence, ce n'est pas «son truc».

Quant à Anne Hidalgo, elle se bat contre les sondages, contre son propre camp qui doute, contre les banques qui ne prêtent pas d'argent à ceux qui risquent, faute de recueillir 5 % des voix, de ne pas voir leurs dépenses remboursées. On voit la candidate de ce grand parti que fut le Parti socialiste prendre la parole dans des petites salles même pas remplies, face à de vieux militants nostalgiques, visiter des usines, trinquer avec des agriculteurs en répétant que «*les jeux ne sont pas faits*» sans réussir à imposer un seul thème de campagne. Elle sait que fin janvier, si sa campagne ne prend pas, la question de son retrait sera sur la table. À moins qu'il ne le soit déjà.

LA FIBRE, À QUEL PRIX ?

Un incident et beaucoup d'énervement liés à un déménagement permettent parfois (positivons !) de mettre le doigt sur un vrai sujet, au-delà de l'expérience professionnelle. Je viens d'en faire l'expérience avec Orange. Au jour dit et à l'heure dite (un peu en avance, même), deux techniciens débarquent dans mon nouvel appartement, au milieu des cartons, pour installer la fibre. Ils regardent (vaguement) les installations et, comme je ne sais pas où se trouve le boîtier fibre de l'immeuble, repartent en me disant, en gros, de me débrouiller.

Le lendemain, un autre technicien arrive. Je me suis renseignée et lui montre le boîtier fibre. Il m'explique ce qu'il doit faire mais... il n'a pas apporté le matériel nécessaire. Il promet de revenir le lendemain samedi, dès 8 heures, et me fait comprendre que je suis privilégiée. Il ne viendra pas. Au numéro 3900, chez Orange, on m'assure n'avoir aucune trace de son passage.

Lundi, coucou, revoilà le technicien, accompagné d'un col-

lègue qui ne parle pas français. À peine arrivés, ils font des trous à des endroits improbables [19 à 20 centimètres au-dessus d'une plinthe, c'est tellement plus esthétique...] et en provoquant de gros trous disgracieux. Bref, un petit massacre. Puis ils déroulent les mètres de câbles nécessaires et enfin téléphonent pour obtenir une autorisation de branchement. Là, surprise, ils m'annoncent que l'installation n'est pas possible, qu'il n'y a pas assez de réseau fibre pour que je puisse en bénéficier. Que faire ? Ils ne savent pas et visiblement s'en fichent. J'obtiens, non sans mal, qu'ils rebouchent les trous en leur fournissant le produit ad hoc car ils n'en avaient pas. Le meilleur reste à venir. Le plus simple serait de renoncer à la fibre et de revenir à l'ADSL. Mais non, c'est impossible. Pourquoi ? Parce qu'il y a la fibre dans l'immeuble, m'explique-t-on au 3900, et qu'on n'installe plus l'ADSL dans les immeubles où il y a la fibre... même si celle-ci n'est pas accessible à tous. En bon français : en 2021, à moins de dix kilomètres du centre de notre belle capitâââle, un opérateur vous explique tranquillement que vous ne pouvez avoir ni le téléphone fixe, ni la télévision, ni le wifi.

On se plonge donc dans des articles sur la fibre, sur son installation par des entreprises de sous-traitance, qui elles-mêmes, parfois sous-traitent le travail (de trois à six intermédiaires entre l'opérateur de téléphone et le client !), à des techniciens mal formés, mal payés. Le technicien qui se déplace chez vous pour installer la fibre touchera 25 euros si l'installation réussit, 15 euros s'il y avait déjà une prise... et rien si l'installation se révèle impossible, comme ce fut le cas chez moi. Ainsi se construit le plan «France très haut débit», grâce auquel, en 2025, 100 % des foyers devraient avoir la fibre (en 2021 ils sont déjà 27 millions, soit 66 %). Il paraît que toute la filière industrielle applaudit à ce prochain exploit, sans être trop regardante sur les méthodes de travail et l'apparition de ce nouveau prolétariat.

Et l'épilogue ? me demanderez-vous. Aux dernières nouvelles, après m'avoir parlé d'«*étude en cours*» et de «*travaux en cours*», Orange m'a fixé un rendez-vous téléphonique... le 28 décembre. D'ici là, un autre opérateur m'aura heureusement proposé une solution de rechange. ■



La reine des
Vérandas



www.akenaverandas.com

06 77 31 38 06